

DIPLOME

Après validation de la totalité des blocs de compétences et des stages cliniques, l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de **niveau IV (niveau baccalauréat)** est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS).

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Possibilité de devenir auxiliaire de puériculture, assistant de soins en gérontologie, agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, d'obtenir divers diplômes universitaires, et de suivre la formation Infirmière après 3 ans d'exercice en tant qu'AS.

SE RENDRE A L'IFAS DE TONNERRE

L'IFAS se situe à l'intérieur du centre hospitalier du Tonnerrois



Contact
INSTITUT DE FORMATION
AIDE-SOIGNANT
Centre hospitalier du Tonnerrois
Chemin des Jumériaux
89700 TONNERRE
☎ 03 86 54 34 81
Mail : ifas@ch-tonnerre.fr
www.ght-union.fr
SIRET : 268 900 25500129
N° Act : 2689P001489
APE : 8532 Z



Mis à jour 29/01/2025

Institut de Formation D'Aide-Soignant(e)s

FORMATION AIDE SOIGNANT

Cursus Partiel (BAC PRO ASSP)

Diplôme d'Etat certifié par le Ministère du travail, de la santé
et des solidarités— Code RNCP 35830

✍ Taux d'obtention du diplôme 2024 : 82 %

✍ Taux de satisfaction de la qualité d'enseignement 2024 : 100 %

✍ Taux d'abandon 2024 : 24 %

PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)s est rattaché au Centre Hospitalier du Tonnerrois. Sa capacité d'accueil totale autorisée est de 35 élèves .

CONDITIONS D'ACCES

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'y a pas de limite d'âge supérieur)
- Être titulaire d'un BAC PRO ASSP

EPREUVES DE SELECTION

L'inscription aux épreuves de sélection est gratuite, le dossier est à télécharger sur le site du Centre Hospitalier d'Auxerre (<https://www.gh-union.fr/>)

Les épreuves de sélection se déroulent à Auxerre et concernent les IFAS d'Auxerre et Tonnerre.

La sélection des candidats est effectuée par un jury (un formateur et un aide-soignant) sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant .

Le classement est établi suivant la note de l'épreuve d'admission en liste principale ou liste complémentaire. La liste complémentaire est consultée en cas de désistement.

DOSSIER MEDICAL (VACCINATIONS OBLIGATOIRES)

- Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Vaccination schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée
- DTP (Diphtérie - Tétanos- Polio)

FINANCEMENT ET COUT DE LA FORMATION

Les frais de scolarité s'élèvent à **4 352 euros (tarif 2024)** pour les personnes en promotion professionnelle.

Les élèves en continuité de scolarité doivent s'acquitter uniquement des droits d'inscription d'un montant de **184 euros**.

Différents types de prise en charge sont proposés en fonction de votre statut :

Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (CRBFC), France Travail, l'employeur,...

Renseignez-vous auprès de votre employeur pour connaître les différents organismes de prise en charge.

Vous pouvez faire une demande de devis auprès du secrétariat de l'IFAS ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : ifas@ch-tonnerre.fr

DEROULEMENT ET DUREE DE LA FORMATION

La durée de la formation est organisée en 21 semaines de formation théorique et clinique.

- 11 semaines d'enseignement théoriques en cours : 371 heures
- Tous les cours sont en présence obligatoire.

- 10 semaines d'enseignement clinique en stage : 350 heures

Soit un total de 721 heures d'enseignement théorique et clinique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les personnes titulaires d'un BAC PRO ASSP ont une équivalence de formation pour les blocs 1—3—4 et 5.

Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'élève devenu aide-soignant est apte à :

- ◆ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- ◆ Collaborer avec l'infirmière aux projets de soins personnalisés du patient dans le champ de ses compétences.
- ◆ Assurer des prises en soins adaptées à l'état de la personne (état de santé altéré en phase aigüe ou stabilisé).
- ◆ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

LES MODALITES D'EVALUATION

A l'IFAS :

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8/20. L'élève peut redoubler une fois et a droit à deux sessions d'évaluation par année de formation.

En stage :

Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué au cours des différents stages par un tuteur de stage.

Au terme des stages, le bilan des acquisitions est soumis en CVAR (Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats). Selon la décision de la CVAR, un stage de rattrapage peut-être envisagé.

MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES



Espace informatique



Salle de cours



Salle de TP

MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES

L'équipe pédagogique est composée de deux formatrices infirmières et de divers intervenants (médecins, psychologues, aides-soignants, ergothérapeutes,...) qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.

RESTAURATION

SELF HOPITAL : Possibilité de se restaurer au self de l'hôpital.

ESPACE REPAS à l'IFAS : Au rez-de-chaussée, un point de restauration avec deux fours micro-ondes, un réfrigérateur, un point d'eau, tables et chaises.